



## Travaux d'entretien dans une maison

Par **relmop**, le **09/03/2008** à **19:04**

Monsieur, madame

Nous somme 3 enfants majeure au décès de notre père nous avons hérité de la propriété car aucun papier avait été fait au dernier vivant, nous avons donc laissé l'usufruit à notre mère.

Aujourd'hui des travaux d'entretien doivent être effectués dans le plus bref délai, mais un problème se pose un des trois enfants ne veut pas participer aux dépenses des travaux est-il possible de refuser si oui que doit-t-on faire sachant que notre mère habite dans la maison .

Dans l'attente d'une réponse

Merci

Cordialement